

Langue Français

**L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications veille au respect des dispositions relatives aux conditions de l'interconnexion et à la résolution des litiges y afférents. Véritables leviers de régulation, les conditions d'interconnexion sont fixées par l'ANRT dans une perspective de baisse des tarifs, profitable aux consommateurs.**

**Missions:** [Interconnexion](#)

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/content/interconnexion#comment-0>